

## SUIVI DES MEDIANES PAR LES DSRP

### BORNES MEDIANES 2022

<b>Médianes <math>\leq 0,75</math></b>	Imposer aux échographistes de suivre une formation DPC sur l'échographie du premier trimestre organisée par un des deux OAP DT21 (CFEF et CNGOF). A l'issue de ce DPC, ils devront revalider une analyse des pratiques
<b>Médianes <math>&gt; 0,75</math> et <math>&lt; 0,85</math></b>	Inciter les échographistes à suivre un DPC ; leur imposer s'ils ne répondent pas à deux sollicitations et/ou ne s'améliorent pas
<b>Médianes <math>\geq 0,85</math> et <math>\leq 1,10</math></b>	Pas de nécessité de demander d'action d'amélioration
<b>Médianes <math>&gt; 1,10</math></b>	Situation à étudier au cas par cas avec la Commission d'Evaluation T21 du DSRP ; les inciter à suivre un DPC si leur médiane ne peut être expliquée par une activité d'échographie diagnostique
<b><math>&lt; 30</math> échographies</b>	Situation à étudier au cas par cas avec la Commission d'Evaluation T21 du réseau